



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

**COMPTE RENDU DE LA 120^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Le 6 février 2001

ENDROIT : Édifice Marie-Guyart, Québec

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves Désilets, Canada
Marian Fournier, Québec
Carole Garceau, Québec
Susanne Hilton, ARC
Ginette Lajoie, ARC,
Pierre Moses, Québec, président suppléant
Jacques Robert, Canada

Denis Bernatchez, secrétaire exécutif

ÉTAIENT ABSENTS : Willie Iserhoff, ARC
Claude Langlois, Canada, vice-président
Jacques Lefebvre, Québec, président
Diom Romeo Saganash, ARC
Harm Sloterdijk, Canada

INVITÉS : Nicole Gougeon, secrétaire CCCPP
Patrick Beauchesne, Patrimoine écologique et
développement durable
Daniel Berrouard, Coordonnateur des relations avec les
autochtones
Cécile Chatelas, Politiques du secteur industriel
Josée Dartois, Politiques du secteur industriel
Diane Jean, Sous-ministre du MENV



1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le vice-président informe les membres que le président n'est pas en mesure d'assister à la réunion. Il mentionne qu'en vertu de l'article 22.3.5 de la CBJNQ, les membres de la partie ayant nommé le président, choisissent parmi eux un président suppléant. C'est ainsi que Pierre Moses a accepté d'agir à titre de président suppléant. Le président suppléant souhaite la bienvenue à tous les membres puis il ouvre la 120^e réunion du CCEBJ. L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour ;
2. Rencontre avec M^{me} Diane Jean ;
3. Adoption des comptes rendus de la 118^e réunion (13 juillet 2000 à Environnement Canada) et de la 119^e réunion (17 et 18 octobre à Val d'Or) du CCEBJ ;
4. Affaires découlant de la dernière réunion ;
5. Aires protégées ;
6. Proposition budgétaire 2000-2001 ;
7. Attestation d'assainissement ;
8. Consultation sur la gestion de l'eau ;
9. Devis d'appel d'offres sur les plans d'aménagement forestier (PAF) ;
10. Varia ;
11. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. **RENCONTRE AVEC M^{me} DIANE JEAN**

Dans la discussion préparatoire à la rencontre avec la sous-ministre, les membres du CCEBJ maintiennent la position exprimée antérieurement à l'effet que leur secrétariat doit être localisé à l'extérieur des bureaux du MENV et qu'un budget adéquat doit lui être consenti pour la réalisation de son mandat. Quant à déterminer si le secrétariat du COMEV sera impliqué dans le déménagement, cela pourra être examiné ultérieurement puisqu'il y a un intérêt à ce que le COMEV soit regroupé avec le COMEX.

La secrétaire exécutive du CCCPP a été invitée à la rencontre afin d'échanger des idées sur le regroupement. Elle fait valoir que le principal bénéfice à regrouper les secrétariats porte sur la synergie et le principe de l'autonomie. L'économie d'échelle est marginale à son avis. Comme le CCCPP examine présentement la possibilité de changer de locaux, le CCEBJ doit manifester son intérêt à être regroupé avec le CCCPP avant le 31 mars 2001 tel qu'indiqué dans la correspondance envoyée par le président du CCCPP le 8 Janvier 2001.

À l'arrivée de M^{me} Jean, le président suppléant lui souhaite la bienvenue et la remercie d'avoir accepté de rencontrer le CCEBJ pour aborder la question de

l'autonomie du secrétariat, de ses besoins financiers et de l'entente administrative avec le MENV. M^{me} Jean est accompagnée de Daniel Berrouard, coordonnateur des relations avec les autochtones.

Les membres reprennent la discussion et font valoir à M^{me} Jean que le secrétariat du CCEBJ a besoin d'une équipe permanente pour soutenir les membres et ce, dans un délai qui lui permette d'atteindre ses objectifs et de se regrouper avec le CCCPP. Il est également fait référence au « mémoire portant sur le statut et le fonctionnement du CCEBJ » de même qu'au projet d'entente administrative avec le MENV qui a été préparé par le CCEBJ. En principe, le CCEBJ gère et contrôle son secrétariat alors que dans les faits, c'est le MENV qui le fait. Les membres souhaitent que M^{me} Jean fasse le point sur les discussions avec l'ACÉE au sujet du financement du CCEBJ.

M^{me} Jean exprime que c'est le début d'un changement mais qu'elle ne peut nous donner une réponse finale aujourd'hui. L'ACÉE a présenté le dossier dans la structure fédérale et le Québec a fait la même chose dans sa propre structure. Les démarches ne sont pas terminées. Pour le Québec, il y aura un livre des crédits en mars et c'est à cette occasion qu'elle connaîtra sa marge de manœuvre budgétaire. Elle souhaite donner l'autonomie au secrétariat du CCEBJ pour le 1^{er} avril 2001, si l'argent est disponible. M^{me} Jean confirme que le dossier du CCEBJ va cheminer d'une façon très présente pour une décision en mars et qu'elle travaille pour que cela se réalise. Sur ce dossier, elle chemine en parallèle avec le gouvernement fédéral et elle souhaite que les décisions soient prises conjointement, dans les délais requis. Elle se dit confiante. Les membres remercient M^{me} Jean.

En ce qui concerne l'entente administrative, le comité a rappelé qu'il souhaite la finaliser d'ici au 31 mars 2001 avec le MENV. M. Daniel Berrouard agira comme personne ressource pour assurer le cheminement de ce dossier.

Il est proposé de rencontrer à nouveau M^{me} Jean dans un mois pour faire le point sur le dossier. Une lettre sera écrite à ce sujet. Des démarches seront faites pour rencontrer l'Administrateur fédéral M. Sid Gershberg. Le secrétaire est mandaté pour organiser cette rencontre.

3. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 118^e ET 119^e RÉUNION DU CCEBJ

L'adoption du compte rendu de la 118^e réunion est reportée à la prochaine réunion. Un groupe de travail, composé de Ginette Lajoie, Pierre Moses et de Claude Langlois, a été formé pour discuter, lors d'une conférence téléphonique, des nombreuses modifications apportées par la partie crie.

Le compte rendu de la 119^e réunion est adopté après y avoir apporté quelques modifications.

Certains membres trouvent que les comptes rendus sont trop détaillés et que l'on devrait s'en tenir au minimum. D'autres ne partagent pas cet avis et trouvent important que des gens de l'extérieur soient en mesure de comprendre ce qui s'est dit lors de la réunion.

Le secrétaire explique qu'il rédige les comptes rendus de telle façon qu'un membre absent ou une personne qui n'a pas assisté à la rencontre puisse comprendre ce qui s'est discuté à la réunion, les idées qui ont été échangées par les diverses parties et finalement, les décisions qui ont été prises.

Comme le CCEBJ n'analyse pas des projets (comme le font le COMEV et le COMEX), il ne livre pas un produit comme une directive ou une recommandation. Le CCEBJ discute souvent de généralités liées à des politiques, des lois, des règlements ou tout autre aspect qui peut, de près ou de loin, avoir un effet sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le Territoire. Si on ne s'en tient qu'aux décisions prises par le CCEBJ et qu'on évacue toutes les discussions qui y sont tenues, les comptes rendus n'auraient aucun sens.

Le secrétaire mentionne que ce qui se passe pour le compte rendu de la 118^e réunion est un précédent. Les membres ont demandé antérieurement que les comptes rendus ne soient pas nominatifs mais qu'ils expriment clairement les enjeux débattus lors des réunions. Certains membres y voient une « occasion éducative » pour les personnes de l'extérieur. D'autres membres demandent au secrétaire de réduire significativement la longueur des comptes rendus, ce qui éviterait les discussions lors de leur adoption. Il n'y a pas de consensus à ce sujet.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le suivi des affaires découlant de la dernière réunion se fait en référence à la note de service du 27 octobre 2000.

5. AIRES PROTÉGÉES

M. Patrick Beauchesne de la direction du Patrimoine écologique et du développement durable a été invité à faire une présentation sur l'état d'avancement de la stratégie québécoise sur les aires protégées. Il explique que la stratégie a été lancée le 26 septembre 2000 et qu'il est prévu une participation des autochtones pour la rédaction du projet. Avant la présentation du projet au gouvernement, une consultation sera tenue. Des copies des acétates qui ont servi à la présentation sont remises aux membres avec de la documentation diverse. Il explique que le Groupe Cleary a reçu un mandat de communication pour informer et favoriser la participation des autochtones.

Un membre nommé par le Canada veut connaître les raisons pour lesquelles le CCEBJ n'a pas reçu le document de travail présentement en circulation auprès des trois ministères concernés, tel qu'entendu avec les représentants du CCEBJ, suite à la rencontre de septembre 2000. M. Patrick Beauchesne explique que le comité directeur de la Stratégie a décidé que le document devait être examiné et modifié avant d'être soumis à la consultation du CCEBJ. Le document préparé est présentement incomplet. Il explique également que le projet de stratégie est présentement l'objet d'un réexamen par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle la réunion prévue pour la fin du mois de janvier 2001 a été annulée. Il rappelle que les échéanciers prévus sont maintenus et que le projet de stratégie devrait être rendu public en juin 2001. Par la suite, le processus de mise en œuvre démarrera pour permettre l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Un membre nommé par l'ARC mentionne que la méthode pour identifier les aires protégées sur le Territoire lui apparaît déficiente car elle ne tient pas suffisamment compte de la CBJNQ et du CCEBJ. M. Patrick Beauchesne mentionne que si les autochtones ont des connaissances qui peuvent aider à définir les aires protégées, elles seront utilisées. Présentement, aucun site n'a été choisi. Les groupes de travail ont pour mandat d'élaborer une méthodologie pour proposer des sites. Le Québec utilise actuellement les critères de l'UICN. Selon ces critères, il y aurait actuellement 1.5% du territoire conventionnée qui serait protégé. Les membres ont eu l'occasion de poser des questions et remercient M. Patrick Beauchesne pour sa présentation.

6. PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2000-2001

Le groupe de travail se réunira pour rédiger le plan d'action du CCEBJ, qui constitue le deuxième volet de la proposition budgétaire du CCEBJ.

7. ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT

Mesdames Josée Dartois et Cécile Chatelas de la Direction des politiques du secteur industriel, ont été invitées à faire une présentation sur les attestations d'assainissement et leur portée sur le territoire conventionné de la Baie James.

À partir de copies d'acétates remises aux membres, les personnes ressources expliquent ce qu'est une attestation d'assainissement et comment elle est reliée au programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Les membres ont eu l'occasion de poser des questions permettant de mieux saisir la portée de l'attestation d'assainissement. On rappelle notamment que c'est en 1988 que le gouvernement a mis sur pied un programme visant à réduire les rejets industriels et que l'attestation d'assainissement (en fait un permis d'exploitation) devait servir d'outil légal pour la mise en œuvre du programme.

Une lettre sera envoyée aux personnes-ressources pour souligner notamment que la protection de l'eau potable est un enjeu majeur sur le territoire de la Baie James, que les membres du CCEBJ sont d'avis que cette dimension doit être incluse dans les attestations d'assainissement des projets industriels sur le Territoire et finalement, que le suivi des projets doit être l'objet d'une grande attention et que leurs résultats doivent être divulgués. La lettre sensibilisera aussi le ministère au besoin d'améliorer sensiblement les connaissances de base du milieu récepteur du territoire conventionné.

8. **CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU**

Ce dossier n'a pas été abordé au cours de la réunion.

9. **DEVIS D'APPEL D'OFFRES SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)**

Le sous-comité sur la foresterie s'est réuni le 5 février dernier. L'objectif de la réunion était de s'entendre sur les objectifs à réaliser et sur un plan de travail. La présidente du groupe de travail explique brièvement l'orientation que le sous-comité veut se donner. On envisage notamment de dresser un bilan de l'état des forêts du territoire. Au cours des semaines à venir, un texte sera soumis aux membres via leur représentant au sous-comité sur la foresterie. Éventuellement, des démarches pourront être entreprises auprès du ministre du MRN pour lui demander de débloquer des fonds permettant la réalisation du plan d'action.

10. **VARIA**

Il n'y a aucun point au varia.

11. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Val d'Or, le 11 avril 2001.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

01-03-01

X:\DOCUMEV\ALENV\IDUSDI02\CCEBJ\REUNIONS\CR-120.doc

